

Réunion du 27 octobre 2021, à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 10

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. G. MARTIN, M. PINGUET, L. ERAY

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, j. MAURIAC

## RAPPEL

### . Planning de journée

**En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

### . Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00, à 11h30 si le match principal est fixé à 14h30, à 13h00 si le match principal est fixé à 16h00.

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### CHANGEMENT D'HORAIRE PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

**RAPPEL : à compter du 31 octobre 2021 jusqu'à fin février 2022, les rencontres seront programmées à 14h30 et le lever de rideau à 12h30.**

### 1 – FORFAITS DÉCLARÉS

RAS

### 2 – MATCHS NON-JOUÉS

Championnat Départemental 2 – Poule B

SAINT-ELOI 1 / CHARRIN 1 – match n° 50165.1 – Reporté au jeudi 11 novembre 2021.

### 3– MODIFICATIONS AU CALENDRIER

#### Journée du 31 octobre 2021

##### -Coupe du Conseil Départemental

- **NEVERS MAUPAS D4 /LA MACHINE R3 – Match n°50782.1**

Soucieuse de mettre à jour la Coupe du Conseil Départemental avant d'enchaîner par les huitièmes de finale et la Coupe du District/SportComm et compte tenu de la situation du club de La Machine qui a deux matches de retard en championnat (programmés le 31 octobre et 12 décembre), **la Commission des Compétitions Séniors profite du tour d'exemption de ce club le dimanche 14 novembre, pour fixer le match du 3<sup>ème</sup> tour Nevers Maupas1 D4 /La Machine1 R3 à cette date (14 novembre 14h30)**

**En conséquence le match de Départemental 4 MARZY 3 / NEVERS MAUPAS 1 n°50474.1 prévu le 14 novembre sera reporté au 28 novembre 2021**

- **COSSAYE D4 / ESN58 R3 – Match n°50780.1**

Le match initialement prévu le 31 octobre est reporté au 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 14H30  
Accord des 2 clubs et de la commission

#### Journée du 24 octobre 2021

##### Championnat Départemental 4 – Poule A

LA CHARITE 4 / NEUVY 1 – match n° 50372.1

Le match initialement prévu le 24 octobre 2021 est reporté au 28 novembre 2021.  
Accord des 2 clubs et de la commission

#### Journée du 14 novembre 2021

##### Championnat Départemental 3 – Poule A

ST PIERRE 2 / CHANTENAY 1 – Match n°50262.1

Demande d'inversion pour jouer la rencontre à CHANTENAY, même date et même horaire.  
Accord des 2 clubs et de la Commission.  
Le match retour aura lieu à ST PIERRE.

##### Championnat Départemental 4 –Poule C

MARZY 3 / NEVERS MAUPAS 1 – match n°50474.1

Le match initialement prévu le 14 novembre est reporté au 28 novembre 2021

## Journée du 21 novembre 2021

### Championnat Départemental 2–Poule B

DRUY BEARD 1 / CHARRIN 1– match n°50202.1

Le match initialement prévu le 21 novembre 2021 est reporté au 12 décembre 2021

Accord des 2 clubs et de la commission

## Journée du 28 novembre 2021

### Championnat Départemental 1

FC NEVERS BANLAY 1 / SUD LOIRE ALLIER 09 1 – match n° 50069.1 – Le match initialement prévu le 28 novembre 2021 à 14h30 est avancé au 27 novembre 2021 (stade Léo Lagrange) à 17h30.

Accord des 2 clubs et de la commission.

## 4 – COURRIEL

- De ST MARTIN D’HEUILLE

La Commune interdit l’utilisation du terrain à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Pris note.

- De COSNE/LOIRE

La Mairie interdit l’utilisation du terrain de rugby du stade Raphaël Giroux sur la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 décembre 2021 pour réfection.

## 5 – COUPE DE L’AMITIE

La Coupe de l’Amitié est ouverte à toutes les équipes disputant le Championnat Départemental 4 sous réserve d’engagement préalable obligatoire.

Seules les équipes « A » des Clubs éliminées de la Coupe du District/Sport Comm pourront entrer dans cette compétition.

Les équipes d’un même Club se rencontreront obligatoirement dès le premier tour.

Le courrier d’engagement sera envoyé à tous les Clubs pour une réponse avant le 10 janvier 2022 délai de rigueur.

## 6 – COUPE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour une équité sportive de cette épreuve, les équipes d’un même Club se rencontreront obligatoirement dès ce 3<sup>ème</sup> tour.

Résultats du tirage 3<sup>ème</sup> tour :

Ent. CORANCY-CHATEAU-CHINON ARLEUF D3 / CHATEAU-CHINON ARLEUF D2  
CHARRIN D2 / CORBIGNY D1  
LUTHENAY D2 / VAUZELLES R2 reporté au 11 novembre 2021  
ST PIERRE D2 / FC NEVERS R3  
COSSAYE D4 / ESN 58 R3 reporté au 1<sup>er</sup> novembre 2021  
DRUY BEARD D2 / ST BENIN R2 reporté au 11 novembre 2021  
NEVERS MAUPAS D4 / LA MACHINE R3 reporté au 14 novembre 2021  
CERCY D1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE R3 reporté au 11 novembre 2021  
MOULINS D2 / POUQUES D1  
GUERIGNY URZY R3 / CLAMECY R2 reporté au 11 novembre 2021  
CIE IMPHY D3 / NEVERS BANLAY D1  
MARZY D1 / SUD LOIRE ALLIER 09 D1

**L'horaire des matchs de la Coupe du Conseil Départemental est avancé à 14h30.**

## COMPÉTITIONS FÉMININES

### 7 – PROTOCOLE D'ENTENTE

La commission prend note du protocole d'entente suivant, sous réserve d'homologation officielle :

- Entente POUILLY - 2F2N - MARZY

De ce fait, la poule du Critérium Féminin se retrouvera avec 8 équipes.

### 8 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

#### Critérium Féminin

##### **Journée du 03 octobre 2021**

COSNE 1 / NEVERS FC 2 - Match n° 50721.1 – est reporté au 31 octobre 2021.

Accord des 2 clubs et de la commission.

##### **Journée du 24 octobre 2021**

CLAMECY 1 / E. POUILLY. 2F2N.MARZY 1 – Match n°50731.1

Le match initialement prévu le 24 octobre 2021 est reporté au 21 novembre 2021

Accord des 2 clubs et de la commission

## 9 – FORFAIT DÉCLARÉ

NEVERS FC. 2 / ENT. COULANGES-VAUZELLES 1 – Match n°50730.1

Forfait déclaré de l'entente COULANGES/VAUZELLES.

Amende 40€.

La commission regrette que les deux clubs n'aient pu s'entendre pour reporter le match.

**PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 03 NOVEMBRE 2021 A 16H30.**

Le Président  
Bernard MAY



Le secrétaire  
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.